



Formation reconnue par l'Ordre des psychologues du Québec (RA00312-13)

Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques (21 heures)

Formation offerte par Besoin d'aide 24/7

POUR QUI?

Cette formation s'adresse aux intervenants ainsi qu'aux professionnels qui ont la responsabilité de gérer le risque suicidaire chez les adultes ainsi que chez les adolescents (14 ans et plus) dans le cadre de leur pratique, et ce, dans tous les contextes d'intervention et modalités de services.

OBJECTIFS

Au terme de cette formation, le participant sera capable de diriger et orienter une intervention efficace auprès d'une personne en détresse suicidaire. Le participant apprendra les pratiques à privilégier selon la situation, la clientèle et le niveau de dangerosité. Le participant développera les compétences liées au « Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux » du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010).

APPROCHE

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années. Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique (exercices, vignettes cliniques, discussions, jeux de rôle, etc.).

AUTRES COMPÉTENCES VISÉES

- Avoir une meilleure compréhension de la personne suicidaire.
- Être proactif auprès des personnes à haut risque et aborder la question du suicide.
- Aiguiser son jugement clinique à l'aide de la nouvelle grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire SAM/CDC-IUD.
- Développer des stratégies pour faire grandir la partie qui veut vivre chez une personne suicidaire.
- Créer un plan d'action permettant à la personne de se mobiliser pour sa propre sécurité.
- Savoir conclure l'intervention en sécurité et prévoir le suivi.

MODALITÉS

Cette formation octroie 2 unités d'éducation continue ainsi qu'une attestation de réussite qui confirme que vous avez complété la totalité de la formation.